

1150-1151) soit à une société d'assurance. On s'est ensuite tourné vers les fiduciaires constitués en corporation (sociétés de fiducie) pour la gestion des fonds de pension; dès 1953, les fonds en possession des régimes de pension à gestion fiduciaire étaient devenus un facteur dont l'importance se faisait sentir sur le marché des capitaux et constituaient un mode d'épargne en voie d'expansion. La gestion fiduciaire des caisses de pension peut également être assurée par des particuliers nommés comme tels par l'employeur ou par une société de caisse de pension. Il s'agit, en ce dernier cas, d'un organisme constitué en corporation sous le régime des lois fédérales ou provinciales régissant les sociétés de caisses de pension, les compagnies, etc.

Le tableau 27 fait voir la répartition des opérations de pension de 1957 à 1961.

27.—Répartition des opérations de pension entre les caisses à gestion fiduciaire, les rentes souscrites par les sociétés d'assurance-vie et les rentes sur l'État, 1957-1961

Poste et année		Régimes de pension à gestion fiduciaire	Rentes collectives souscrites par les sociétés d'assurance-vie	Rentes collectives souscrites par l'État	Total
Régimes					
1957.....	nombre	548	4,355	1,478	6,381
1958.....	"	841	4,985	1,540	7,386
1959.....	"	986	5,850	1,588	8,404
1960.....	"	1,140	6,564	1,556	9,260
1961.....	"	1,363	7,305	1,513	10,181
Adhérents					
1957.....	nombre	817,798	338,440	179,000	1,335,238
1958.....	"	944,936	392,853	192,000	1,529,789
1959.....	"	993,677	423,484	204,000	1,621,161
1960.....	"	1,009,127	469,339	205,000	1,683,466
1961.....	"	1,084,842	501,060	204,000	1,789,902
Contributions					
1957.....	millions de dollars	284	106	40	430
1958.....	"	345	126	41	512
1959.....	"	379	152	36	567
1960.....	"	393	146	30	569
1961.....	"	436	157	25	618
Actif (valeur comptable)					
1957.....	millions de dollars	2,298	756	495	3,549
1958.....	"	2,791	894	525	4,210
1959.....	"	3,200	1,082	560	4,822
1960.....	"	3,616	1,208	600	5,424
1961.....	"	4,074	1,397	610	6,081

Les caisses de pension en fiducie tirent leurs revenus des contributions versées par les employeurs et les employés, des revenus de placements et des bénéfices réalisés sur la vente de valeurs. Les dépenses proviennent des paiements de pensions, des achats de pensions auprès d'un assureur à l'occasion de mises à la retraite ou de départs, des retraits au comptant à l'occasion de décès ou de départs, des frais d'administration et des pertes essuyées lors de la vente de valeurs. Les fonds sont placés en obligations fédérales, provinciales et municipales et en obligations de sociétés constituées en corporation, en actions, hypothèques, biens-fonds et relocations. Au cours des dernières années, les fiduciaires constitués en corporation ont lancé les caisses dites «de mise en commun» ou «classifiées», ce qui permet de fusionner les avoirs de différents régimes de moindre importance et d'assurer à chaque caisse la diversité, la protection et le rendement qui étaient auparavant le privilège exclusif des caisses autonomes de plus grande importance. Les fiduciaires d'une caisse, qu'il s'agisse de particuliers ou de corporations, peuvent aussi acheter des fonds mutuels.